



A S L Le Monthuchet
Mairie de Saulx
91160 Saulx les Chartreux
E.mail : asllemonthuchet@free.fr
Site : www.asllemonthuchet.fr

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ANNUELLE
26 Octobre 2017**

Le 26 Octobre 2017, salle Boris Vian, s'est déroulée l'Assemblée générale annuelle de l'Association syndicale libre du Monthuchet

Les membres de l'Association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.
Chaque membre a été convoqué par lettre déposée à son domicile et a signé le reçu de cette convocation ou par lettre recommandée avec AR.

Les membres de l'Assemblée Générale ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.
Les pouvoirs ont été remis et comptabilisés.
130 copropriétaires étaient présents ou représentés (*pas de quorum à atteindre en fonction de notre type d'association. Voir les statuts dans le cahier des charges*).
L'assemblée Générale a débuté à 20H50. et c'est terminée à 22H00
Les documents comptables avaient été remis aux propriétaires au moment de la convocation.
Un exemplaire du rapport moral a été remis aux propriétaires au moment de la convocation.

A l'ordre du jour :

- Lecture du rapport moral de l'année 2016 et approbation,
- Rapport financier de l'année 2016 et approbation des comptes donnant le quitus au bureau dans sa gestion,
- Appel de fonds d'un montant de 30 €,
- Élection du nouveau bureau,
- Questions diverses.

RESULTAT DES MISES AU VOTE :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------|
| - Rapport moral | Pour : VOTE à l'unanimité |
| - Approbation des comptes et quitus | Pour : VOTE à l'unanimité |
| - Appel de fonds de 30 € | Pour : VOTE à l'unanimité |

Cet appel de fonds est exigible au plus tard le **30 novembre 2017**. Les règlements doivent être envoyés au siège de l'association (Mairie de Saulx) ou déposer dans la boîte aux lettres des membres du bureau.

RESULTAT DE L'APPEL A CANDIDATURES ET VOTE DU NOUVEAU BUREAU :

- | | |
|-------------------------|------------|
| - Alain NICAULT | Président |
| - Bernard LANGUILLE | Trésorier |
| - Virginia CARRE | Secrétaire |
| - Jean Jacques PAILLARD | Membre |
- Pour : VOTE à l'unanimité



A S L Le Monthuchet
Mairie de Saulx
91160 Saulx les Chartreux
E.mail : asllemonthuchet@free.fr
Site : www.asllemonthuchet.fr

REPONSES AUX QUESTIONS DIVERSES :

Etats des rues:

De nombreuses remarques font remonter le manque d'entretien des rues du lotissement le Monthuchet. Le mauvais état de l'allée Georges Brassens, notamment la place près de l'école Anatole France, ainsi que les allées Marc Chagall et François Truffaut de la rue Louis Aragon et des autres rues en général.

Un premier courrier en date du **12 mai 2015** et ou courriels recensant les nombreux problèmes des différentes voies ont été adressés (la dernière en date du 10 octobre 2016) au responsable des travaux, avec copie à M. le Maire et deux réunions et nous sommes toujours dans l'attente des réalisations prévues. Tout ceci sera détaillé dans un courrier que nous allons adresser à la municipalité suite à notre assemblée générale. En fonction des réponses nous définirons les actions à mener (en accord avec tous les habitants du lotissement).

Appel de fonds :

Afin de sensibiliser tous les copropriétaires de leurs obligations à respecter le cahier des charges, la procédure pour recouvrer l'appel de fonds sera la suivante :

- 1 Après le vote de cet appel de fonds de 30 €, un courrier simple sera adressé (avec une date butoir de paiement) à chaque copropriétaire, **(30 novembre 2017)**
- 2 Passé ce délai, un rappel amiable sera effectué (toujours avec une date butoir de paiement) au copropriétaire qui n'aura pas réglé.
- 3 Passé ce deuxième délai, une mise en demeure en recommandé avec AR sera envoyée, les frais de rappel sont à la charge du copropriétaire et s'élèvent à 20,00 €. Passé ce deuxième délai, une mise en demeure en recommandée avec AR sera envoyée avec une majoration de 20 €. Le délai est **fixé à 15 jours à partir de la première présentation.**
- 4 Passé ce Troisième délai, une nouvelle mise en demeure en recommandée avec AR sera envoyée avec une majoration de 50 €. **Le délai est fixé à 15 jours à partir de la première présentation.** Cette majoration est décidée, suite aux nombreux propriétaires qui tentent de ne pas respecter les décisions des assemblées générales et par extension le règlement du cahier des charges. De plus cette somme couvrira les différents frais engendrés par ces relances.
- 5 En dernier recours, les dossiers non réglés seront transmis au tribunal de Longjumeau afin de recouvrer les créances avec les frais inhérents.

Afin de faciliter la tâche du trésorier nous souhaitons que tous les appels de fonds soient réglés pour la fin de l'année 2017.

Environnement :

Poubelles : Suite à plusieurs plaintes, nous vous demandons de respecter l'heure de sortie des poubelles, (la veille du ramassage à partir de 18h) et de ne pas mettre des sacs à même les trottoirs, mais uniquement dans les containers, que chacun d'entre nous a en sa possession. Un courrier sera adressé aux personnes ne respectant pas ces **règles Pour les propriétaires récalcitrants nous ferons dans un premier temps des rappels et ensuite nous verrons avec la municipalité pour que cette règle soit respectée. L'amende peut aller jusqu'à 134 €.**

Encombrants : Les déposer la veille du passage et respecter le type d'encombrants ramassé. Pas de liquides dangereux, pas de gravats. Vous pouvez obtenir la liste en mairie. Ce qui n'est pas ramassé par les éboueurs, est fait par les agents municipaux. Ne pas perdre de vue que ceci peut faire augmenter nos impôts. Les gravats ne sont pas ramassés ainsi que les produits dangereux. Il faut les déposer à la déchetterie de Nozay. Pour obtenir un badge s'adresser en mairie.



A S L Le Monthuchet
Mairie de Saulx
91160 Saulx les Chartreux
E.mail : asllemonthuchet@free.fr
Site : www.asllemonthuchet.fr

Jardinage : Rappel des horaires pour le passage de la tondeuse : interdit en dehors des horaires suivants (selon arrêté municipal - PM 2011-009 du 3 juin 2011) :

- les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 19h,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Respectez le repos dominical.

Façades, volets, portes, portes de garages : Nous vous rappelons que vous avez l'obligation d'entretenir vos extérieurs. En cas de non respect de cette clause du cahier des charges, **nous avons l'obligation de vous faire respecter ce règlement. De plus il est fait obligation de respecter les couleurs d'origines et si un grave manquement à cette obligation était constaté nous serions dans l'obligation de faire respecter le cahier des charges.**

Nous vous demandons aussi de faire un effort sur l'entretien des abords de vos maisons en désherbant le long des murs (c'est une obligation). Un courrier sera envoyé aux propriétaires qui ne respectent pas cette charte. Si au bout de 15 jours rien n'est fait nous demanderons soit aux services techniques, soit à une entreprise privée, d'intervenir et **cette intervention sera facturée à l'intéressé**. Les statuts nous permettent d'agir ainsi pour les propriétaires récalcitrants.

Jardin : L'entretien et la taille des arbres doivent être faits régulièrement et ne doit pas devenir une gêne pour vos voisins. Pour rappel des arbres trop haut peuvent (vue la surface de nos jardins) devenir source de problèmes. **Exemple :** Privation de jouissance d'ensoleillement ce qui peut entraîner des discordes entre voisins. Il existe de nombreux cas de jurisprudence. Si certains copropriétaires ne respectent pas ces règles la municipalité interviendra et les arbres incriminés devront être élagués.

Pour mémoire, nous avons été contraints de faire appliquer ce règlement à TROIS reprises. Il est dommage d'en arriver là. En cas de nécessité nous n'hésiterons pas à faire appliquer ce cahier des charges.

Places de stationnements : A ce jour, aucune place de parking n'est nominative ou associée à une maison, seul le bon sens et le respect de son entourage prévaut. Inutile de mettre des mots doux ou autre délicatesse ou de laisser les poubelles sur les emplacements..

Allée Georges Brassens : le stationnement sur les trottoirs n'est pas autorisé et en cas d'accident le propriétaire du véhicule peut être tenu responsable. Les trottoirs sont faits pour les piétons, poussettes, fauteuils roulants, etc.....

Il y a des parkings en locations, si vous êtes intéressés, faites le savoir par le biais de l'adresse **“Mail de l'association”**.

Problèmes antenne télévision

La procédure est la suivante ; faire un mail à l'adresse de l'ASL -> asllemonthuchet@free.fr , vous exposez le problème, vous donnez nom prénom adresse numéro de téléphone et dès réception du mail, nous vous contactons.

Cahier des charges du lotissement : Le cahier des charges, qu'il soit intitulé « le hameau des chartreux » ou « le Monthuchet » est toujours d'actualité et donc juridiquement applicable. Cette information a pour but de vous apporter toutes les précisions nécessaires et répond à toutes vos interrogations.

La validité de ce cahier des charges a été confirmée par un cabinet d'avocats en 2011 et confirmé en date du 28 mars 2017.



A S L Le Monthuchet
Mairie de Saulx
91160 Saulx les Chartreux
E.mail : asllemonthuchet@free.fr
Site : www.asllemonthuchet.fr

Au vue du nombre de cas de non-respect du cahier des charges et de l'incivilité grandissante de la part de certains copropriétaires nous serons amenés à être plus vigilants et moins conciliants.

Projet Coopération et Famille :

A ce jour rien n'est décidé.

Nous vous rappelons qu'à l'intérieur du lotissement, il n'existe aucune voie privée.

Votre présence aux assemblées générales est importante et responsable.

Merci de votre compréhension .

Vous pouvez nous joindre soit :

En vous adressant à un des membres du bureau

Par mail : asllemonthuchet@free.fr

Sur le site www.asllemonthuchet@free.fr

Le Bureau

P . S Afin de communiquer plus facilement merci de nous adresser votre adresse mail.